

TRANSPARENCE C.E.

EXCLUSIF

Les informations de votre comité d'entreprise enfin dévoilées par



Contact : section.syndicale.cgt@les-eaux-troubles.net

Le comité d'entreprise s'est réuni pour une séance extraordinaire le jeudi, 10 avril au 5ème étage de l'entreprise à Saint Maurice. La présidence était partagée entre Alain Blocklet, directeur général adjoint et Éric Blanchot qui n'a pas pu assister à toute la séance. Étaient également présents Annie Grimaud, responsable des ressources humaines, Baudouin Adam, Morgane Bazillais, Nicolas De Peslouan et Michel Monteil, membres du CHSCT, ainsi que Bertrand Madelin, directeur prévention du groupe. Les principaux sujets abordés étaient :

- suivi de la réorganisation de VWIS
- risques psycho-sociaux et plan d'action

Un « expert » au service des salariés Veolia

Conformément au projet de réorganisation présenté au comité d'entreprise, la direction compte mettre en œuvre un volet relatif aux risques psycho-sociaux. Cette décision unilatérale n'engage pas le comité d'entreprise, même s'il est informé de la démarche. En revanche, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est particulièrement impliqué par les informations révélées notamment par la secrétaire du CE en séance. La situation serait dramatique, on parle de « suicide », d' « assassinat » (sic) !

C'est dans ce cadre que la direction a souhaité présenter un « expert » de son cru, expert qu'elle dit indépendant... et qui est pourtant salarié de Veolia Environnement depuis 2006 ! Gageons que l'expert de Veolia ne heurtera pas trop les intérêts économiques de l'entreprise, il se ferait taper sur les doigts par son patron Antoine Frérot qui veut « une transformation propre ».

Lorsque les liens de subordination rendent toute analyse critique et objective impossibles, quels résultats peut-on espérer de cet expert « maison », sachant que les causes des risques peuvent justement provenir d'une organisation du travail défaillante dans l'entreprise ?

Lorsqu'en plus le secrétaire du CHSCT défend bec et ongles les propos de cet expert à la santé du travail, appuyé par un patron – lui aussi indépendant ? –, on devine les résultats des décisions d'un CHSCT entièrement acquis à la cause patronale. Les salariés attendront !

Un sujet qui vous concerne

Vous voulez tout savoir sur cette sombre affaire ? Rendez-vous sur le site d'information syndicale www.les-eaux-troubles.net et lisez notre article sur le sujet ou cliquez directement sur le lien suivant : « *Des conflits d'intérêts qui ne choquent personne* ».

Interpellez les membres du CHSCT pour qu'ils se chargent d'une expertise **vraiment** indépendante. Cela nous concerne tous !

Transparence et indépendance

Comment faire croire aux salariés qu'on se préoccupe de leur sort tout en ne froissant pas trop la susceptibilité de son patron ? Demandez la recette du secrétaire du CHSCT qui appuie, en cœur avec son employeur, les préconisations d'un « expert » maison, plutôt soucieux de ne pas gêner la réorganisation de VWIS.

M. Santé-Veolia explique en préambule que l'isolement des salariés peut être une cause des crises et des tensions subies. La demande d'un travail collectif se heurterait à cette farouche autonomie réclamée par les salariés. C'est sûr, il y a des choses à revoir auprès des salariés... mais rien sur l'organisation de l'entreprise.

Nous demandons que soient considérées les propositions de la CGT faites en réunion du comité d'entreprise. **Nous exigeons toute transparence et une vraie indépendance des acteurs**

